





## Convention sur la diversité biologique

Distr. GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/XII/32 17 octobre 2014

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014 Point 9 de l'ordre du jour

## DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

## XII/32. Administration de la Convention et du budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision XI/31 adoptée à sa onzième réunion,

- 1. Exprime sa reconnaissance au Canada en tant que pays hôte pour son soutien accru au Secrétariat et accueille avec satisfaction la contribution de 1 576 652 CAD pour l'année 2015 et de 1 584 692 CAD pour l'année 2016, du pays hôte, le Canada, et de la province de Québec, pour la location, et les frais connexes, des locaux du Secrétariat, dont 83,5 pour cent ont été alloués par an pour compenser les contributions des Parties à la Convention pour l'exercice biennal 2015-2016;
- 2. Approuve un budget-programme (BY) de 14 472 500 USD pour l'année 2015 et de 14 153 800 USD pour l'année 2016 aux fins indiquées dans les tableaux 1a et 1b ci-après ;
- 3. Regrette que l'examen fonctionnel approfondi du Secrétariat, comme indiqué au paragraphe 25 de la décision XI/31, n'ait pas été achevé à temps pour être examiné par la douzième réunion de la Conférence des Parties, comme prévu initialement, et *demande* au Secrétaire exécutif de compléter l'examen fonctionnel, en consultation avec le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- 4. *Prie* le Secrétaire exécutif d'informer les Parties de l'achèvement de chacune des étapes, 1, 2 et 3, comme prévu dans l'annexe au document UNEP/CBD/COP/12/28, et de consulter le Bureau au sujet de l'état d'avancement de l'examen fonctionnel;
- 5. Prie également le Secrétaire exécutif de remettre le rapport final de l'examen fonctionnel approfondi au Secrétariat, y compris l'analyse postérieure individuelle, en temps voulu pour un examen à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, en vue de préparer une décision pour la treizième réunion de la Conférence des Parties ;
- 6. *Prend note* du tableau 2 du personnel indicatif du Secrétariat pour l'exercice biennal 2015-2016, utilisé aux fins d'établissement des coûts pour préparer le budget général ;

- 7. Autorise le Secrétaire exécutif, à titre exceptionnel, dans le respect des règles des Nations Unies et sous réserve de la décision de la treizième réunion de la Conférence des Parties sur l'examen fonctionnel approfondi et le classement des postes, à rajuster le niveau des effectifs, les chiffres et la structure du Secrétariat en fonction des résultats de l'examen fonctionnel, à condition que le coût global du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique reste compatible avec celui du tableau d'effectifs indicatif, et à rendre compte des ajustements effectués à la treizième réunion de la Conférence des Parties ;
- 8. Autorise également le Secrétaire exécutif à pourvoir le poste de Secrétaire exécutif adjoint dès que possible, en notant qu'il conviendra peut-être de réexaminer le mandat de ce poste lors de l'examen fonctionnel ;
- 9. *Adopte* le barème de quotes-parts pour la répartition des dépenses pour 2015 et 2016, figurant dans le tableau 6 ci-dessous ;
- 10. *Décide*, à la lumière de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport<sup>1</sup> sur le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, d'augmenter la réserve de trésorerie à un niveau de 7,5 pour cent des dépenses du budget-programme de base (BY), y compris les dépenses d'appui au programme, à partir du solde du fonds BY existant;
- 11. Décide également, à titre exceptionnel, que la réserve de trésorerie augmentée du budget-programme BY devrait pouvoir servir de réserve de trésorerie pour le fonds d'affectation spéciale BYP du Protocole de Nagoya<sup>2</sup>, jusqu'à ce que la réserve de trésorerie du fonds d'affectation spéciale BYP ait été constituée conformément aux paragraphes 7 et 8 de la décision NP-1/13 ou d'ici au 31 décembre 2016, au plus tard ;
- 12. Décide en outre que cet arrangement exceptionnel concernant la réserve de trésorerie n'aura pas de conséquences sur les contributions des Parties au budget de base (BY) pour la période biennale 2015-2016 et que toutes les sommes empruntées au fonds d'affectation spéciale BY seront remboursées au fur et à mesure que les sommes contenues dans la réserve de trésorerie BPY s'accumuleront, et d'ici la fin de la première période biennale ;
- 13. Autorise le Secrétaire exécutif à prendre des engagements à hauteur du budget approuvé, en s'appuyant sur les ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes inutilisés, les contributions d'exercices financiers antérieurs et les recettes diverses ;
- 14. Autorise également le Secrétaire exécutif à transférer des ressources entre les programmes, entre chacune des principales lignes de crédit figurant dans le tableau 1 a ci-dessous, jusqu'à un total de 15 pour cent du total du budget-programme, à condition qu'une limitation supplémentaire, allant jusqu'à un maximum de 25 pour cent de chacune de ces lignes de crédit, s'applique;
- 15. Décide de partager les coûts des services de secrétariat entre ceux qui sont communs à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en appliquant un ratio de 85:15 pour l'exercice biennal 2015-2016, tout en *notant* que la répartition proportionnelle entre la Convention et ses deux Protocoles devra être réexaminée pour le budget 2017-2018, après les discussions sur la mise en œuvre de l'examen fonctionnel du Secrétariat ;
- 16. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions au budget-programme de base (BY) sont dues le 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour laquelle elles ont été budgétisées, et à verser promptement ces contributions, et *prie instamment* les Parties qui sont en mesure de le faire de régler au 1<sup>er</sup> décembre de l'année 2014 pour l'année civile 2015 et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour l'année civile 2016, les contributions figurant dans le tableau 6 (barème des quotes-parts) ci-dessous et, à cet

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rapport d'audit du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique par le Bureau des services de contrôle interne a été publié sous la cote UNEP/CBD/COP/12/INF/49.

La désignation fonds d'affectation spéciale « BYP » utilisée dans le présent document pourrait être changée par l'administrateur, uniquement à des fins de commodité pour les délégations participant à la réunion

égard, *demande* que les Parties soient informées du montant de leurs contributions le plus tôt possible au cours de l'année précédant celle où elles sont dues ;

- 17. Remarque avec préoccupation qu'un certain nombre de Parties n'ont pas versé leurs contributions au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour 2014 et les années antérieures, y compris les Parties qui n'ont jamais versé leurs contributions, et note également que, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public adoptées par l'Organisation des Nations Unies, les arriérés seront environ de 476 384 dollars US à la fin de 2014 et devront être déduits du solde du fonds pour couvrir les créances douteuses et ne pourront donc pas être utilisés au bénéfice de toutes les Parties ;
- 18. *Prie instamment* les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour 2013 et les années antérieures, de le faire sans délais ni conditions, et prie le Secrétaire exécutif de publier et mettre à jour régulièrement les informations sur la situation concernant les contributions aux Fonds d'affectation spéciale de la Convention (BY, BE, BZ et VB);
- 19. Confirme qu'en ce qui concerne les contributions dues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les Parties dont les contributions sont en souffrance depuis deux (2) ans ou plus ne pourront pas devenir membre du Bureau de la Conférence des Parties ; cela ne s'applique qu'aux Parties qui ne sont pas des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement ;
- 20. Autorise le Secrétaire exécutif à conclure des accords avec les Parties dont les contributions sont en souffrance depuis deux ans ou plus, afin de convenir d'un « échéancier de paiements » pour effacer tous les arriérés dans les six ans, en fonction de la situation financière de la Partie, et pour payer les cotisations futures à échéance, et à soumettre un rapport sur l'application de ces accords à la prochaine réunion du Bureau et à la Conférence des Parties ;
- 21. Décide qu'une Partie ayant conclu un accord conformément au paragraphe 20 ci-dessus et qui respecte pleinement les dispositions de ce dernier, ne sera pas soumise aux dispositions du paragraphe 19 ci-dessus ;
- 22. Demande au Secrétaire exécutif et *invite* le Président de la Conférence des Parties par lettre signée conjointement, à notifier les Parties dont les contributions sont en retard afin qu'elles prennent des mesures en temps opportun et *remercie* les Parties qui ont répondu de manière positive et réglé leurs arriérés de contributions ;
  - 23. Exprime son accord concernant les estimations de financement pour :
- a) Le Fonds d'affectation spéciale volontaire (BH) pour les contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées pour l'exercice biennal 2015-2016, comme indiqué par le Secrétaire exécutif et inclus dans le tableau 3 ci-dessous ;
- b) Le Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) pour faciliter la participation des États Parties en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, pour l'exercice biennal 2015-2016, comme indiqué par le Secrétaire exécutif et inclus dans le tableau 4 ci-dessous ;
- c) Le Fonds d'affectation spéciale volontaire (VB) pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales au processus de la Convention pour l'exercice biennal 2015-2016, comme indiqué par le Secrétaire exécutif et inclus dans le tableau 5 ci-dessous ;
- 24. Accepte la demande de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, dans sa décision BS-VII/7, stipulant que, compte tenu de la décision XII/27 de la Conférence des Parties demandant de tenir les réunions ordinaires de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique en même temps que les réunions des Parties de ses Protocoles, et tenant compte des conseils qui seront fournis par le Secrétaire exécutif et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, décide de fusionner le Fonds d'affectation spéciale volontaire BI, qui facilite la participation des Parties aux réunions relatives au Protocole de Cartagena, avec le Fonds d'affectation volontaire BZ, qui facilite la participation des Parties aux réunions relatives à la Convention;

- 25. Décide que les Fonds d'affectation spéciale fusionnés BI et BZ devraient également être disponibles pour faciliter la participation des Parties aux réunions portant sur le Protocole de Nagoya, et demande au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'obtenir l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour changer l'appellation du fonds fusionné, afin d'utiliser désormais le terme Fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, aux réunions de la Convention et de ses Protocoles :
- 26. *Demande* au Secrétaire exécutif d'assurer la transparence des rapports sur les dépenses de la Convention et de ses protocoles dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale fusionné;
- 27. *Note* que les fonds d'affectation spéciale (BY, BE, BZ, VB) pour la Convention doivent être prorogés pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2017, et *prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'obtenir l'approbation pertinente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement concernant leur prorogation ;
- 28. Réaffirme l'importance de la participation pleine et active des pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, aux réunions de la Convention et de ses Protocoles, et dans ce contexte, demande au Secrétaire exécutif de prendre en compte les décisions pertinentes de la Conférence des Parties et des réunions des Parties à ses Protocoles sur les réunions simultanées et l'amélioration de l'efficacité des structures et des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles<sup>3</sup>;
- 29. Remarque avec préoccupation que la participation des pays en développement Parties aux réunions de la Convention et de ses Protocoles, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition, a été affectée par le manque de prévisibilité et de durabilité des financements et, à cet égard, *invite* les pays développés Parties et les autres États qui sont en mesure de le faire à augmenter sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale BZ et à assurer le respect de leurs engagements longtemps avant les réunions, afin de permettre une participation pleine et effective ;
- 30. *Demande* au Secrétariat de rappeler aux Parties la nécessité de contribuer au Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) au moins six mois avant les réunions ordinaires de la Convention et de ses Protocoles ;
- 31. *Prie instamment* toutes les Parties et les États non Parties à la Convention, ainsi que les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ou autres, de contribuer aux fonds d'affectation spéciale appropriés, énumérés au paragraphe 23 ci-dessus ;
- 32. *Souligne* l'importance des décisions pertinentes de la Conférence des Parties et des réunions des Parties à ses Protocoles sur les réunions simultanées et l'amélioration de l'efficacité des structures et des processus de la Convention et de ses Protocoles<sup>4</sup>;
- 33. *Prie* le Secrétaire exécutif de fournir des informations sur les économies et l'amélioration de l'efficacité résultant de l'intégration accrue du travail du Secrétariat de la Convention et de ses Protocoles ;
- 34. *Demande également* au Secrétaire exécutif de préparer et de soumettre un budget pour le programme de travail relatif à l'exercice biennal 2017-2018, pour examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, et de fournir deux alternatives de budget en fonction des points suivants :

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Décisions XII/27, BS-VII/9 et NP-I/12.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ibid.

- a) Réaliser une évaluation du taux de croissance requis pour le budget-programme (Fonds d'affectation spéciale BY) ne devant pas dépasser 5 pour cent du niveau de 2015-2016 en termes nominaux ;
- b) Maintenir le budget-programme de base (Fonds d'affectation spéciale BY) au niveau de 2015-2016 en termes nominaux ;
- 35. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de soumettre un rapport à la Conférence des Parties sur les recettes et l'exécution du budget, les soldes non dépensés, les excédents et les reports, ainsi que sur tous les ajustements apportés au budget pour l'exercice biennal 2015-2016;
- 36. Prend note du débat en cours à l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement sur la relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les conventions pour lesquelles le Directeur exécutif assure les services de Secrétariat, et décide d'en examiner les conséquences pour la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles à la treizième réunion de la Conférence des Parties;
- 37. *Exprime sa gratitude* au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour le soutien apporté à la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles.

Tableau 1a : Budget pour l'exercice biennal 2015-2016 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique

	Dépenses	2015	2016	TOTAL
	(en milliers de dollars américains)			
I	Programmes			
	Bureau du Secrétaire exécutif	1 335,3	1 416,0	2 751,3
	Questions scientifiques, évaluation et suivi	2 689,0	2 808,6	5 497,6
	Accès et partage des avantages - Protocole de Nagoya	733,6	745,0	1 478,6
	Intégration, partenariats et sensibilisation	2 233,0	1 904,2	4 137,2
	Appui technique et mise en œuvre	2 252,8	2 746,4	4 999,2
	Gestion des ressources et services de conférence	2 886,8	2 905,3	5 792,0
	Total partiel (I)	12 130,4	12 525,5	24 655,9
II	Coûts d'appui au programme 13%	1 576,9	1 628,3	3 205,3
	$TOTAL\ GLOBAL\ (I + II\ )$	13 707,3	14 153,8	27 861,1
III	Réserve du fonds de roulement	765,1		765,1
	$TOTAL\ GLOBAL\ (I + II + III + IV)$	14 472,5	14 153,8	28 626,3
	Reconstitution du Fonds de roulement à partir des			
	économies	(765,1)		(765,1)
	Moins la contribution du pays hôte	(1 203,7)	$(1\ 209,8)$	2 413,5
	Moins les économies des années précédentes	(250,0)	(250,0)	(500,0)
	TOTAL NET (montant à répartir entre les Parties)	12 253,6	12 694,0	24 947,6

Page 7

Tableau 1b : Budget pour l'exercice biennal 2015-2016 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique (par poste de dépense)

	Dépenses	2015	2016	TOTAL
	(en milliers de dollars américains)			
A.	Dépenses de personnel 1/	8 390,9	8 545,5	16 936,4
B.	Réunions du Bureau	95,0	155,0	250,0
C.	Voyages en mission	400,0	400,0	800,0
D.	Consultants/sous-traitance	100,0	100,0	200,0
E.	Réunions <sup>2/3/4/</sup>	1 292,3	1 507,3	2 799,7
F.	Matériel de sensibilisation du public	90,0	90,0	180,0
G.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,0	100,0	200,0
H.	Loyer et coûts connexes 5/	1 188,6	1 194,1	2 382,7
I.	Dépenses générales d'exploitation <sup>5/</sup>	418,5	418,5	837,1
J.	Formation	5,0	5,0	10,0
K.	Comité consultatif informel du centre d'échange	40,0	_	40,0
L.	Traduction du site Web du centre d'échange	10,0	10,0	20,0
	Total partiel (I)	12 130,4	12 525,5	24 655,9
II	Coûts d'appui au programme 13%	1 576,9	1 628,3	3 205,3
	$TOTAL\ PARTIEL\ (I + II\ )$	13 707,3	14 153,8	27 861,1
III	Réserve du fonds de roulement	765,1		765,1
	$TOTAL\ GLOBAL\ (I + II + III)$	14 472,5	14 153,8	28 626,3
	Reconstitution du fonds de roulement à partir des			_
	économies	(765,1)		(765,1)
	Moins la contribution du pays hôte	(1 203,7)	(1209,8)	(2 413,5)
	Moins les économies des années précédentes	(250,0)	(250,0)	(500,0)
	TOTAL NET (montant à répartir entre les Parties)	12 253,6	12 694,0	24 947,6

1/ dont 85% d'un poste P5, d'un poste P4, de 3 postes P3 et de 2 postes et 50% d'un poste P4 partagés avec le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

- Neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j)
- Dix-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention

Vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, réunions consécutives, financées pour 5 jours chacune

<sup>2/</sup> Réunions prioritaires financées par le budget de base :

<sup>3/</sup> Dix-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j), réunions consécutives, financées pour 3 jours chacune

<sup>4/</sup> Budget de la CdP-11 réparti sur les deux années de l'exercice biennal

<sup>5/</sup> Partagés à un taux de 85/15 avec les dépenses générales d'exploitation du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Tableau 2 : Dotation du Secrétariat en personnel à partir du budget de base (Fonds BY) pour la période biennale 2015-2016\*

		2015	2016
Α.	Catégories professionnelles et supérieures		_
	ASG	1	1
	D - 1	4	4
	P - 5	4	4
	P - 4	13,5	13,5
	P-3	8	8
	P - 2	3	3
	Total catégorie professionnelle	33,5	33,5
В.	Total catégorie services généraux	26	26
	TOTAL (A+B)	59,5	59,5

<sup>\*</sup> Le tableau est utilisé uniquement aux fins du paragraphe 4. Il n'a aucune incidence sur le tableau d'effectifs existant de la décision XI/31 et sera ajusté en fonction de l'examen fonctionnel.

(En milliers de dollars US)

(Lit mitters de dottars 05)	
I. Description	2015-2016
1. RÉUNIONS/ATELIERS	
Science, Évaluation et Suivi	
Diversité biologique des eaux intérieures	50,0
Terres arides et subhumides	10,0
Forêts	105,0
Ateliers sur les zones marines et côtières	1300,0
Ateliers sur les terres arides et subhumides	270,0
Atelier sur les forêts	50,0
Plateforme sur les solutions fondées sur la nature	50,0
Rapport de la Journée mondiale de l'eau	50,0
Aires protégées	60,0
Santé et diversité biologique	60,0
Utilisation durable	80,0
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	210,0
Restauration des écosystèmes	300,0
Espèces exotiques	550.0
envahissantes	550,0
Initiative taxonomique mondiale Suivi, rapports nationaux, indicateurs, 4 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la	30,0
diversité biologique	155,0
Évaluations scientifiques	20,0
Biologie synthétique	200,0
Atelier régional sur le rapport de la Journée mondiale de l'eau	75,0
Ateliers régionaux sur les aires protégées	600,0
Ateliers régionaux sur les évaluations scientifiques	120,0
Atelier régional sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	240,0
Ateliers régionaux sur l'Initiative taxonomique mondiale	240,0
Ateliers régionaux sur les espèces exotiques envahissantes	180,0
Ateliers régionaux sur les changements climatiques et la diversité biologique	260,0
Ateliers régionaux sur la santé et la diversité biologique	620,0
Ateliers régionaux sur l'utilisation durable	300,0
Ateliers régionaux sur REDD+	750,0
Atelier régional sur l'évaluation de l'impact	70,0
Ateliers régionaux sur la restauration des écosystèmes	600,0
Ateliers régionaux sur le suivi, les rapports nationaux, les indicateurs et la 4 <sup>e</sup> édition	,-
des Perspectives mondiales de la diversité biologique	100,0
Ateliers régionaux sur l'évaluation technique et la coopération scientifique	880,0
Intégration, partenariats et sensibilisation	
Réunion d'experts sur le rapatriement des connaissances traditionnelles	80,0
Réunion d'experts sur les synergies entres les conventions liées à la diversité	125,0

biologique	
Réunions d'experts sur le renforcement des capacités des parties prenantes	100,0
Réunion d'experts sur la diversité biologique insulaire	55,0
Réunion d'experts sur le tourisme	20,0
Réunion d'experts sur la CESP	80,0
Ateliers régionaux sur les indicateurs et l'utilisation coutumière durable (4)	240,0
Ateliers régionaux sur les entreprises et la diversité biologique	350,0
Ateliers régionaux sur le tourisme	105,0
Renforcement des capacités régional et infrarégional sur l'objectif d'Aichi 2	80,0
Renforcement des capacités et ateliers consultatifs régionaux sur l'égalité des sexes	110,0
Ateliers régionaux sur la CESP	300,0
Appui technique à la mise en œuvre	
Réunion du Comité consultatif informel du centre d'échange (1)	40,0
Ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités sur les SPANB	2000,0
Ateliers infrarégionaux sur la mobilisation des ressources	420,0
Atelier mondial d'experts techniques sur les rapports financiers	100,0
Atelier régional de renforcement des capacités en matière de rapports financiers	360,0
Atelier régional sur le renforcement des capacités sur le mécanisme de financement	360,0
Ateliers infrarégionaux sur le mécanisme de financement	420,0
Ateliers sur le renforcement des capacités sur le centre d'échange (2)	150,0
2. PERSONNEL	
Administrateur de programme (P-4) – Coopération technique et scientifique	415,1
Administrateur de programme (P-4) – Entreprises et diversité biologique	415,1
Administrateur de programme (P-3) – Agriculture et diversité biologique	347,0
Administrateur de programme (P-3) – Changements climatiques Administrateur de programme (P-3) – Prise en compte des questions d'égalité des	347,0
sexes	347,0
Administrateur de programme (P-3) 50% - Terres arides et subhumides	173,5
Administrateur de programme (P-3) 50% - Restauration des écosystèmes	173,5
Administrateur de programme (P-2) – Santé et diversité biologique	250,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) - Zones marines et côtières	250,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) - Forêts	250,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) - REDD+	250,5
Administrateur de programme adjoint (P-2) - Suivi, indicateurs et GBO-4	250,5
2 Administrateurs de programme adjoints (P-2) - Coopération scientifique et	·
technique	501,0
Programme Assistant (G) – Zones marines et côtières	145,0
Programme Assistant (G) - Suivi, indicateurs et GBO-4	145,0
Programme Assistant (G) - Aires protégées	145,0
Programme Assistant (G) - Plateforme sur les solutions fondées sur la nature	145,0

**3. VOYAGES EN MISSION**Eaux intérieures 75,0

	220.0
Zones marines et côtières	230,0
Agriculture/Biocarburants Forêts	50,0
Terres arides et subhumides	80,0 80,0
Solutions fondées sur la nature et rapport de la Journée mondiale de l'eau	100,0
**	30,0
Aires protégées Changements climatiques	70,0
Utilisation durable	60.0
	240,0
Évaluations scientifiques Espèces exotiques	240,0
envahissantes	20,0
Santé	50,0
REDD+	120,0
Études d'impact	25,0
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	60,0
Initiative taxonomique mondiale	20,0
Restauration des écosystèmes	80,0
Suivi, rapports nationaux, indicateurs et GBO-4	60,0
Coopération technique et scientifique	148,0
Connaissances traditionnelles	97,0
Diversité biologique et	, .
culturelle	20,0
Coopération	30,0
Engagement des parties prenantes	20,0
Gouvernement local	40,0
Entreprises et diversité biologique	40,0
Tourisme	55,0
Développement durable	40,0
Prise en compte des questions d'égalité des sexes	30,0
CESP	50,0
SPANB et rapports nationaux	440,0
Viande de brousse	20,0
Biologie synthétique	20,0
4. PERSONNES RESSOURCES	
Personnel sous contrat de courte durée/assistance temporaire	
Eaux intérieures	104,0
Agriculture y compris biocarburants	104,0
Santé	60,0
Utilisation durable	180,0
REDD+	20,0
Plateforme sur les solutions fondées sur la nature	140,0
Diversité biologique insulaire	45,0
Coopération technique et scientifique	45,0
Tourisme	45,0
	•
Développement durable	120,0

## UNEP/CBD/COP/DEC/XII/32

Page 12

CESP	75,0
Espèces exotiques envahissantes	20,0
Especes exoliques envantssantes	20,0
Consultants/Sous-traitance	
Eaux intérieures	150,0
Agriculture/Biocarburants	30,0
Zones marines et côtières	770,0
Terres arides et subhumides	10,0
Forêts	40,0
Solutions fondées sur la nature	100,0
Rapport de la Journée mondiale de l'eau	75,0
Aires protégées	60,0
Changements climatiques	90,0
Utilisation durable	120,0
Évaluations scientifiques	20,0
Espèces exotiques envahissantes	90,0
Santé	120,0
REDD+	60,0
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	80,0
Restauration des écosystèmes	50,0
Suivi, rapports nationaux, indicateurs et GBO-4	40,0
Coopération technique et scientifique	50,0
Rapatriement des connaissances traditionnelles	10,0
Systèmes sui generis	10,0
Diversité culturelle	10,0
Coopération	40,0
Engagement des parties prenantes	140,0
Tourisme	40,0
Développement durable	80,0
Égalité des sexes	40,0
CESP	350,0
SPANB/Rapports nationaux	415,0
Économie	50,0
Mécanisme de financement	200,0
Centre d'échange	40,0
5. PUBLICATIONS/ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS/IMPRESSION	
Eaux intérieures	100,0
Zones marines et côtières	20,0
Terres arides et subhumides	35,0
Forêts	85,0
Changements climatiques	60,0
Utilisation durable	190,0
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	60,0

Santé	80,0
REDD+	140,0
Restauration des écosystèmes	200,0
Suivi, rapports nationaux, indicateurs et GBO-4	50,0
Coopération technique et scientifique	35,0
Systèmes sui generis	9,8
Diversité culturelle	50,0
Coopération	20,0
Engagement des Parties prenantes	40,0
Gouvernement local	20,0
Entreprises et diversité biologique	15,0
Tourisme	5,0
Développement durable	80,0
Égalité des sexes	40,0
CESP	125,0
SPANB	450,0
Mécanisme de financement	50,0
6. ACTIVITÉS	
Traduction du site Web (5 langues) Participation du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis	200,0
scientifiques, techniques et technologiques aux réunions de l'IPBES	12,0
Total partiel I	27 641,5
II. Coûts d'appui au programme (13%)	3 593,4
COÛT TOTAL (I + II)	31 234,9

Tableau 4 : Besoins en ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention durant l'exercice biennal 2015-2016

Description	2015	2016)	Total
	(en milliers de dollars US)		
I. Réunions**			
Treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP-13)		1 000,0	1 000,0
Réunions régionales en préparation de la réunion de la Conférence des Parties (CdP - 13)		100,0	100,0
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	600,0	600,0	1 200,0
Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes	300,0		300,0
Organe subsidiaire chargé de l'application		300,0	300,0
Deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (CdP-RdP-2)		600,0	600,0
Total partiel	900,0	2 600,0	3 500,0
II Coûts d'appui au programme	117,0	338,0	455,0
COÛT TOTAL (I + II)	1 017,0	2 938,0	3 955,0

<sup>\*</sup> Après la fusion des fonds d'affectation spéciale BI (Cartagena) et BZ, 600 000 \$ seront inclus dans le nouveau fonds d'affectation spéciale pour la huitième réunion du Protocole de Cartagena.

<sup>\*\*</sup> La Suède s'est engagée à verser 650 000 SEK pour appuyer la participation des communautés autochtones et locales et des pays en développement Parties.

Tableau 5 : Besoins indicatifs en ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale volontaire (VB) pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales au processus de la Convention durant l'exercice biennal 2015-2016

Description	2015	2016	TOTAL
	(en millie	ers de dollars US	)
I. Réunions			
Appui aux communautés autochtones et locales <sup>a</sup>	200,0	300,0	500,0
Total partiel	200,0	300,0	500,0
II Coûts d'appui au programme	26,0	39,0	65,0
COÛT TOTAL (I + II)	226,0	339,0	565,0

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> La Suède s'est engagée à verser 650 000 SEK pour appuyer la participation des communautés autochtones et locales et des pays en développement Parties.

Tableau 6 : Contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2015-2016

Pays membre	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 %	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 \$US	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 \$US	Total des contributions 2015-2016 \$US
Afghanistan	0,005	0,006	766	0,005	0,006	794	1 560
Afrique du Sud	0,372	0,465	56 994	0,372	0,465	59 042	116 036
Albanie	0,010	0,013	1 532	0,010	0,013	1 587	3 119
Algérie	0,137	0,171	20 990	0,137	0,171	21 744	42 734
Allemagne	7,141	8,929	1 094 069	7,141	8,929	1 133 387	2 227 455
Angola	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Arabie saoudite	0,864	1,080	132 373	0,864	1,080	137 130	269 503
Argentine	0,432	0,540	66 186	0,432	0,540	68 565	134 752
Arménie	0,007	0,009	1 072	0,007	0,009	1 111	2 183
Australie	2,074	2,593	317 756	2,074	2,593	329 176	646 932
Autriche	0,798	0,998	122 261	0,798	0,998	126 655	248 916
Azerbaïdjan	0,040	0,050	6 128	0,040	0,050	6 349	12 477
Bahamas	0,017	0,021	2 605	0,017	0,021	2 698	5 303
Bahreïn	0,039	0,049	5 975	0,039	0,049	6 190	12 165
Bangladesh	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Barbade	0,008	0,010	1 226	0,008	0,010	1 270	2 495
Bélarus	0,056	0,070	8 580	0,056	0,070	8 888	17 468
Belgique	0,998	1,248	152 903	0,998	1,248	158 398	311 301
Belize	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Bénin	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Bhoutan	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Bolivie (État plurinational de)	0,009	0,011	1 379	0,009	0,011	1 428	2 807
Bosnie-Herzégovine	0,017	0,021	2 605	0,017	0,021	2 698	5 303
Botswana	0,017	0,021	2 605	0,017	0,021	2 698	5 303
Brésil	2,934	3,668	449 516	2,934	3,668	465 671	915 187
Brunéi Darussalam	0,026	0,033	3 983	0,026	0,033	4 127	8 110
Bulgarie	0,047	0,059	7 201	0,047	0,059	7 460	14 660
Burkina Faso	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Burundi	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Cabo Verde	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Cambodge	0,004	0,005	613	0,004	0,005	635	1 248
Cameroun	0,012	0,015	1 839	0,012	0,015	1 905	3 743
Canada	2,984	3,731	457 177	2,984	3,731	473 607	930 784
Chili	0,334	0,418	51 172	0,334	0,418	53 011	104 183
Chine	5,148	6,437	788 722	5,148	6,437	817 067	1 605 789
Chypre	0,047	0,059	7 201	0,047	0,059	7 460	14 660
Colombie	0,259	0,324	39 681	0,259	0,324	41 107	80 789
Comores	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312

Pays membre	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 %	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 \$US	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 \$US	Total des contributions 2015-2016 \$US
		(%)					
Congo	0,005	0,006	766	0,005	0,006	794	1 560
Costa Rica	0,038	0,048	5 822	0,038	0,048	6 031	11 853
Cote d'Ivoire	0,011	0,014	1 685	0,011	0,014	1 746	3 431
Croatie	0,126	0,158	19 304	0,126	0,158	19 998	39 303
Cuba	0,069	0,086	10 571	0,069	0,086	10 951	21 523
Danemark	0,675	0,844	103 416	0,675	0,844	107 133	210 549
Djibouti	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Dominique	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Égypte	0,134	0,168	20 530	0,134	0,168	21 268	41 798
El Salvador	0,016	0,020	2 451	0,016	0,020	2 539	4 991
Émirats arabes unis	0,595	0,744	91 160	0,595	0,744	94 436	185 595
Équateur	0,044	0,055	6 741	0,044	0,055	6 983	13 725
Erythrée	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Espagne	2,973	3,717	455 492	2,973	3,717	471 861	927 352
Estonie	0,040	0,050	6 128	0,040	0,050	6 349	12 477
Éthiopie	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	0,010	1 226	0,008	0,010	1 270	2 495
Fédération de Russie	2,438	3,048	373 525	2,438	3,048	386 948	760 473
Fidji	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Finlande	0,519	0,649	79 516	0,519	0,649	82 373	161 889
France	5,593	6,993	856 900	5,593	6,993	887 695	1 744 595
Gabon	0,020	0,025	3 064	0,020	0,025	3 174	6 238
Gambie	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Géorgie	0,007	0,009	1 072	0,007	0,009	1 111	2 183
Ghana	0,014	0,018	2 145	0,014	0,018	2 222	4 367
Grèce	0,638	0,798	97 748	0,638	0,798	101 260	199 008
Grenade	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Guatemala	0,027	0,034	4 137	0,027	0,034	4 285	8 422
Guinée	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Guinée équatoriale	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Guinée-Bissau	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Guyana	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Haïti	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Honduras	0,008	0,010	1 226	0,008	0,010	1 270	2 495
Hongrie	0,266	0,333	40 754	0,266	0,333	42 218	82 972
Îles Cook	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Îles Marshall	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Îles Salomon	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Inde	0,666	0,833	102 037	0,666	0,833	105 704	207 742
Indonésie	0,346	0,433	53 010	0,346	0,433	54 916	107 926
Iran (République islamique d')	0,356	0,445	54 543	0,356	0,445	56 503	111 045

Pays membre	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 %	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 \$US	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 \$US	Total des contributions 2015-2016 \$US
<b>Y</b>	0.060	(%)	10.410	0.060	0.005	10.702	21 211
Iraq Irlande	0,068	0,085	10 418	0,068	0,085	10 793 66 343	21 211
Islande	0,418	0,523	64 042 4 137	0,418	0,523 0,034	4 285	130 385 8 422
Israël	0,396	0,495	60 671	0,396	0,495	62 851	123 522
Italie	4,448	5,561	681 476	4,448	5,561	705 966	1 387 442
Jamaïque	0,011	0,014	1 685	0,011	0,014	1 746	3 431
Japon	10,833	13,545	1 659 718	10,833	13,545	1 719 364	3 379 082
Jordanie	0,022	0,028	3 371	0,022	0,028	3 492	6 862
Kazakhstan	0,022	0,028	18 538	0,121	0,028	19 205	37 743
Kenya	0,013	0,016	1 992	0,013	0,016	2 063	4 055
Kirghizistan	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Kiribati	0,002	0,003	153	0,002	0,003	159	312
Koweït	0,001	0,001	41 826	0,001	0,341	43 329	85 155
Lesotho	0,273	0,001	153	0,273	0,001	159	312
Lettonie	0,001	0,059	7 201	0,001	0,059	7 460	14 660
Liban	0,047	0,053	6 435	0,047	0,059	6 666	13 101
Libéria	0,042	0,001	153	0,042	0,003	159	312
Libye	0,001	0,178	21 756	0,142	0,178	22 538	44 293
Liechtenstein	0,009	0,178	1 379	0,009	0,178	1 428	2 807
Lituanie	0,009	0,011	11 184	0,009	0,011	11 586	22 771
Luxembourg	0,073	0,101	12 410	0,081	0,101	12 856	25 266
Madagascar	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Malaisie	0,281	0,351	43 052	0,281	0,351	44 599	87 651
Malawi	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Maldives	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Mali	0,004	0,005	613	0,004	0,005	635	1 248
Malte	0,016	0,020	2 451	0,016	0,020	2 539	4 991
Maroc	0,062	0,078	9 499	0,062	0,078	9 840	19 339
Maurice	0,013	0,016	1 992	0,013	0,016	2 063	4 055
Mauritanie	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Mexique	1,842	2,303	282 212	1,842	2,303	292 354	574 566
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Monaco	0,012	0,015	1 839	0,012	0,015	1 905	3 743
Mongolie	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Monténégro	0,005	0,006	766	0,005	0,006	794	1 560
Mozambique	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Myanmar	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Namibie	0,010	0,013	1 532	0,010	0,013	1 587	3 119
Nauru	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Népal	0,006	0,008	919	0,006	0,008	952	1 872
Nicaragua	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Niger	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624

Pays membre	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 \$US	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 %	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 \$US	Total des contributions 2015-2016 \$US
		de			(%)		
		0,01 % (%)					
Nigéria	0,090	0,113	13 789	0,090	0,113	14 284	28 073
Niue	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Norvège	0,851	1,064	130 381	0,851	1,064	135 067	265 448
Nouvelle-Zélande	0,253	0,316	38 762	0,253	0,316	40 155	78 917
Oman	0,102	0,128	15 627	0,102	0,128	16 189	31 816
Ouganda	0,006	0,008	919	0,006	0,008	952	1 872
Ouzbékistan	0,015	0,019	2 298	0,015	0,019	2 381	4 679
Pakistan	0,085	0,106	13 023	0,085	0,106	13 491	26 514
Palaos	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Panama	0,026	0,033	3 983	0,026	0,033	4 127	8 110
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	0,005	613	0,004	0,005	635	1 248
Paraguay	0,010	0,013	1 532	0,010	0,013	1 587	3 119
Pays-Bas	1,654	2,068	253 408	1,654	2,068	262 515	515 924
Pérou	0,117	0,146	17 926	0,117	0,146	18 570	36 495
Philippines	0,154	0,193	23 594	0,154	0,193	24 442	48 036
Pologne	0,921	1,152	141 106	0,921	1,152	146 177	287 283
Portugal	0,474	0,593	72 621	0,474	0,593	75 231	147 852
Qatar	0,209	0,261	32 021	0,209	0,261	33 172	65 192
République arabe syrienne	0,036	0,045	5 516	0,036	0,045	5 714	11 229
République centrafricaine	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
République de Corée	1,994	2,493	305 500	1,994	2,493	316 478	621 978
République de Moldova	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
République démocratique du Congo	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
République démocratique populaire lao	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
République dominicaine	0,045	0,056	6 894	0,045	0,056	7 142	14 037
République populaire							
démocratique de Corée	0,006	0,008	919	0,006	0,008	952	1 872
République tchèque	0,386	0,483	59 139	0,386	0,483	61 264	120 403
République-Unie de Tanzanie	0,009	0,010	1 225	0,009	0,010	1 269	2 495
Romanie	0,226	0,283	34 625	0,226	0,283	35 870	70 495
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du			<b>500 150</b>			004.005	1 4 7 1 7 1 7 1
Nord	5,179	6,475	793 472	5,179	6,475	821 987	1 615 459
Rwanda	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Sainte-Lucie	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Saint-Marin	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Samoa	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Sénégal	0,006	0,008	919	0,006	0,008	952	1 872

Pays membre	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 \$US	Barême des quote-parts des N.U. pour 2015 (%)	Barême assorti d'un plafond de 22%; aucun PMA ne paie plus de 0,01 % (%)	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 \$US	Total des contributions 2015-2016 \$US
Serbie	0,040	0,050	6 128	0,040	0,050	6 349	12 477
Seychelles	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Sierra Leone	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Singapour	0,384	0,480	58 832	0,384	0,480	60 947	119 779
Slovaquie	0,171	0,214	26 199	0,171	0,214	27 140	53 339
Slovénie	0,100	0,125	15 321	0,100	0,125	15 872	31 192
Somalie	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Soudan	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Soudan du Sud	0,004	0,005	613	0,004	0,005	635	1 248
Sri Lanka	0,025	0,031	3 830	0,025	0,031	3 968	7 798
Suède	0,960	1,200	147 081	0,960	1,200	152 367	299 448
Suisse	1,047	1,309	160 410	1,047	1,309	166 175	326 585
Suriname	0,004	0,005	613	0,004	0,005	635	1 248
Swaziland	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Tadjikistan	0,003	0,004	460	0,003	0,004	476	936
Tchad	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Thaïlande	0,239	0,299	36 617	0,239	0,299	37 933	74 550
Timor-Leste	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
Togo	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Tonga	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Trinité-et-Tobago	0,044	0,055	6 741	0,044	0,055	6 983	13 725
Tunisie	0,036	0,045	5 516	0,036	0,045	5 714	11 229
Turkménistan	0,019	0,024	2 911	0,019	0,024	3 016	5 927
Turquie	1,328	1,660	203 462	1,328	1,660	210 774	414 236
Tuvalu	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Ukraine	0,099	0,124	15 168	0,099	0,124	15 713	30 881
Union européenne		2,500	306 340		2,500	317 349	623 690
Uruguay	0,052	0,065	7 967	0,052	0,065	8 253	16 220
Vanuatu	0,001	0,001	153	0,001	0,001	159	312
Venezuela	0,627	0,784	96 062	0,627	0,784	99 515	195 577
Viet Nam	0,042	0,053	6 435	0,042	0,053	6 666	13 101
Yémen	0,010	0,010	1 225	0,010	0,010	1 269	2 495
Zambie	0,006	0,008	919	0,006	0,008	952	1 872
Zimbabwe	0,002	0,003	306	0,002	0,003	317	624
TOTAL	77.005			77.005			

TOTAL 77,995 100,000 12 253 609 77,995 100,000 12 693 973 24 947 582